

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014 A 20 H 30

- N° 2014/115 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 –
Approbation du Conseil Municipal du 13 novembre 2014

N° 2014/116 Finances locales – Divers – 07-10
Finances locales – Subventions – 07-05
Requalification de la rue Haute, de la rue du Voyen et de la rue de l'Epine
Approbation du projet d'investissement
Demande de subventions

N° 2014/117 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01
Prise en charge d'une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)
Finances locales – Subventions – 07-05
Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

N° 2014/118 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Lotissement Les Clos – Prix de vente des parcelles

N° 2014/119 Autres domaines de compétence des Communes – 09-01
Finances locales – Décision budgétaire – 07-01
Signature d'une convention avec GRDF
Redevance

N° 2014/120 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Budget de l'Eau - Admissions en non-valeur – Créances éteintes

N° 2014/121 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Décisions modificatives

N° 2014/122 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2014/123 Finances locales – Divers – 07-10
Remboursement de frais

Délibération n° 2014/115

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02

Approbation du Conseil Municipal du 13 novembre 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2014

PREND NOTE de la remarque de Monsieur Jean-Louis THOMAS qui s'est abstenu pour la délibération n° 2014/105 du 13 novembre 2014 – Acquisition d'une parcelle de terrain – car il considère que cette dépense doit être imputée à BEREST maître d'oeuvre pour l'opération Rue sous le bois.

Délibération n° 2014/116

Finances locales – Divers – 07-10

Finances locales – Subventions – 07-05

Requalification de la rue Haute, de la rue du Voyen et de la rue de l'Epine

Approbation du projet d'investissement

Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle que les travaux liés au réseau d'assainissement dans le cadre de la future STEP sont initiés et pris en charge par la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle (C2VRM).

La commune de Pouxeux entreprend concomitamment la requalification de la rue haute, de la rue du Voyen et de la rue de l'Epine.

Conformément à la délibération n° 2014/003 du 13 février 2014, les travaux d'élimination des eaux claires et parasites font l'objet d'une **délégation de maîtrise d'ouvrage à la C2VRM**.

La commune de Pouxeux assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :

- 1 – réseau d'eau potable
 - 2 - chaussée, trottoirs, assainissement pluvial et stationnement longitudinal
 - 3 - poteaux incendie
 - 4 - redimensionnement des déversoirs du ruisseau et recueillement dans le réseau d'eau pluviale des eaux du ruisseau et des fontaines
 - 5 – aménagements urbains
 - 6 - signalisation

Enfin, le SMEDEV assurera la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public ainsi que l'enfouissement des réseaux secs : réseau électrique et téléphonique, éclairage public.

Le maître d'œuvre BEREST nous a transmis l'avant-projet qui évalue l'ensemble des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Commune à 1 464 951.61 €HT, auxquels s'ajoutera une variante pour des bordures de trottoir en granit pour un montant de 94 392 €HT. Les travaux s'étaleront sur une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le projet de requalification de la rue Haute, de la rue du Voyen et de la rue de l'Epine pour un montant de 1 464 951.61 €HT ainsi que pour la variante pour des bordures de trottoir en granit pour un montant de 94 392 €HT

SOLLICITE la meilleure subvention possible du Conseil Général au titre du programme « Aménagement global de voirie », de l'Agence de l'Eau

SOLLICITE une subvention exceptionnelle de l'Etat.

Délibération n° 2014/117

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique

Territoriale - 04-01

Prise en charge d'une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Finances locales – Subventions – 07-05

Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 2^{ème} Adjointe, qui explique

qu'un agent doit être formé au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) afin de respecter les taux d'encadrement des nouvelles activités périscolaires.
La Commune propose de prendre en charge cette formation partiellement subventionnée par la CAF.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de prendre en charge la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

SOLLICITE de la CAF des Vosges la meilleure subvention possible.

Délibération n° 2014/118

Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01

Lotissement Les Clos – Prix de vente des parcelles

Monsieur le Maire expose qu'il reste une parcelle non vendue, le numéro 8, au Lotissement Les Clos.

Les prix de vente suivants avaient été fixés par délibération du 29 juin 2006 :

- 31 €HT le m² pour la surface constructible
 - 6 €TTC le m² pour la surface non constructible,
frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Cette parcelle de terrain ne trouve pas acquéreur du fait d'un terrain particulièrement pentu et il serait judicieux, afin de clôturer cette opération, de diminuer le prix de vente.

Le Conseil Municipal, après délibération, et

- 3 abstentions : Mesdames Edith GREMILLET, Aude VIVIER et Monsieur Christophe GUILLEMINOT
 - 2 voix contre : Messieurs Jean-Louis THOMAS, qui considère que baisser le prix de vente n'est pas équitable vis-à-vis des précédents acquéreurs, et Monsieur Damien SIBILLE

FIXE ainsi les prix de vente la parcelle n°8 sise au Lotissement les Clos :

- 28 €HT le m² pour la surface constructible
 - 6 €TTC le m² pour la surface non constructible.

Délibération n° 2014/119

Autres domaines de compétence des Communes – 09-01

Finances locales – Décision budgétaire – 07-01

Signature d'une convention avec GRDF

Redevance

Monsieur le Maire explique que GRDF met en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz des consommateurs particuliers et professionnels.

La mise en œuvre de ce nouveau service nécessite l'installation sur des points hauts de concentrateurs.

GRDF propose les points hauts suivants, sachant que le niveau d'ondes radio émises est très faible (500mW) :

- Eglise
 - Nouvelle salle de convivialité
 - Vestiaires du stade de football.

Le Conseil Municipal, après délibération, et

- 5 abstentions : Mesdames Florence CHARMY, Agnès MEYER-BISCH, Edith GREMILLET, Aude VIVIER, Monsieur Damien SIBILLE
 - 2 voix contre, Monsieur Jean-Louis THOMAS, qui considère qu'il n'y a pas d'étude sur les conséquences sur la santé des ondes émises et Monsieur Daniel REMY

AUTORISE la signature avec GRDF d'une convention portant sur la mise à disposition d'emplacements sur la commune de Pouxeux, d'une durée initiale de 20 ans (correspondant à la durée de vie des équipements techniques), au prix de 50 € par an et par site.

Délibération n° 2014/120

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Budget de l'Eau - Admissions en non-valeur - Crédits éteints

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Comptable public a épuisé toutes les voies de recouvrement de titres relatifs à des factures d'eau pour les montants suivants :

- Créances éteintes, suite à un dossier de surendettement et une décision d'effacement de la dette, pour un montant de 157.63 €
 - Admissions en non-valeurs pour un montant de 978.54 €.

Puis, il explique que dans la liste présentée, certains administrés, contactés par la Mairie, ont depuis soldé leur facture.

Monsieur le Maire propose, avant l'admission en non-valeur, de charger les services municipaux de recouvrer les montants dus.

Par contre, il convient d'admettre en créance éteinte la somme de 157,63 € et en non-valeur deux dossiers pour lesquels les sommes ne pourront être recouvrées :

- une personne est décédée
 - la deuxième habite dans l'Ain et le montant dû s'élève à seulement 16€.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADMET en créance éteinte un montant de 157.63 € et en non-valeur une somme de 16 € et de 22.21€.

Délibération n° 2014/121

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Décisions modificatives

Décisions modificatives

Décision modificative n° 13 au Budget Principal

Décision modificative n° 2 au Budget de l'Eau

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires :

1 – au Budget de l'Eau afin de rembourser une facture d'eau de 2010 d'un montant de 195.39€, facturée 2 fois.

2 – au Budget Principal dans la mesure notamment où

- certaines dépenses prévues au chapitre 23 Travaux en cours ont été réglées directement au chapitre 21 Immobilisations Corporelles

- des dépenses prévues en fonctionnement ont pu être réglées en section d'investissement
 - une étude sur un mur de soutènement a été commandée auprès de FONDASOL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n° 2 suivante au Budget de l'Eau

Dépenses - Article 6541 Pertes sur créances irrécouvrables - 175 €
Dépenses - Article 673 Titres annulés + 175 €

VOTE la décision modificative n° 13 suivante au Budget Principal

Dépenses – Article 2031 Frais d'Etudes	+ 4 200 €
Dépenses – Article 2112 Terrains de voirie	+ 10 060 €
Dépenses – Article 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 14 900 €

Dépenses – Article 2188 Autres Immobilisations Corporelles + 13 540 €

Dépenses – Article 2313 Immobilisations corporelles en cours - Programme 249 Salle de convivialité - 42 700 €

Délibération n° 2014/122

Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire

n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépot	NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale
				immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti	
26/11/14	LE ROUX	Charlotte	587 rue Haute	X		AM 82
28/11/14	CLAUDEL	Julien	Le Broc		X	AB 213

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2014/123

Finances locales – Divers – 07-10

Remboursement de frais

Madame la Directrice de l'école élémentaire sollicite le remboursement d'une facture d'un montant de 111.53€, réglée par Madame GERMAIN, correspondant à l'achat de fournitures permettant la confection d'objets réalisés par les élèves pour le Marché de Noël de l'école.

Le Conseil Municipal, après délibération, et

- 7 abstentions : Mesdames Agnès MEYER-BISCH, Karine COUVAL, Amélie DEZ, Edith GREMILLET et Messieurs Daniel REMY, Paulin BICHOTTE et Jean-Louis THOMAS
- 8 voix contre : Mesdames Joëlle BARTH, Louisette HANS, Jacqueline BRICARD et Florence CHARMY et Messieurs Philippe LEROY, Alain HENRY, Eric JEANPIERRE et Christophe GUILLEMINOT

N'ACCEPTE PAS le remboursement de la facture d'un montant de 111.53€ à Madame GERMAIN.